Municipalité d'Oka

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ÉMET UN AVIS À L'ENDROIT DE G & R RECYCLAGE S.E.N.C.

Oka / Saint-Placide, 9 janvier 2020 – Étant sensibles à la situation concernant les dommages écologiques, l'odeur pestilentielle et la visibilité de la montagne de débris qui provient de l'exploitation du site G & R Recyclage S.E.N.C, les Municipalités d'Oka et de Saint-Placide entreprennent, depuis 2015, de nombreuses démarches auprès des instances gouvernementales.

Le Maire de la Municipalité d'Oka, M. Pascal Quevillon, et le Maire de la Municipalité de Saint-Placide, M. Richard Labonté, s'unissent pour informer la population que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis, ce mercredi 8 janvier 2020, un avis préalable à une ordonnance à l'égard de l'entreprise G & R Recyclage en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Dans son communiqué, le ministère indique à G & R Recyclage qu'il entend lui ordonner entre autres de :

- CESSER tout dépôt de matières résiduelles dans un lieu non autorisé et tout dépôt au-delà de la quantité maximale autorisée;
- CESSER tout dépôt de matières résiduelles sur les aires de tri et d'entreposage qui ne sont pas aménagées conformément à l'autorisation ministérielle délivrée le 22 juin 2015;
- DISPOSER, dans un lieu autorisé à les recevoir, toutes les matières résiduelles entreposées de façon non conforme;
- REMETTRE le lot visé dans l'état où il était avant que ne débutent les travaux effectués en contravention de la Loi sur la qualité de l'environnement.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'ordonnance no 690 sur le site Web du ministère : www.registres.environnement.gouv.qc.ca/ordonnances/index.htm.

Les Maires souhaitent que ce désastre environnemental situé en zone agricole sur le rang Saint-Jean, un territoire limitrophe d'Oka et de Saint-Placide qui n'est pas sous la juridiction d'une organisation municipale mais qui affecte hautement la qualité de vie de leurs citoyens, cesse définitivement.

« Nous continuerons de suivre de très près le dénouement des prochaines démarches qui seront en lien avec le nettoyage du site en question et qui sera, selon le ministère, sous la responsabilité du gouvernement fédéral », soutient le Maire de la Municipalité d'Oka, M. Pascal Quevillon.

Le Maire de la Municipalité de Saint-Placide a, quant à lui, déclaré : « Nous sommes sérieusement préoccupés par la situation et demeurons à l'affût relativement à cette situation pouvant potentiellement altérer la santé et le bien-être de nos citoyens ».

- 30 -

Source : Colette Beaudoin, responsable des communications et du tourisme, Municipalité d'Oka
450 479-8333, poste 227 | cbeaudoin@municipalite.oka.qc.ca

Johanne Béliveau, coordonnatrice des communications, Municipalité de Saint-Placide
450-258-2305 poste 232 | communications@saintplacide.ca